

Projet d'établissement de l'école communale de Perwez.

1. PREAMBULES

Ce document a été élaboré par les enseignants et la direction de l'école. Il est approuvé par le conseil de participation et le Collège des Bourgmestres et Echevins.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

L'école a prioritairement un rôle d'enseignement mais il est également éducatif, uniquement en complémentarité à celui des parents.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

A. Horaire.

| <i>Lundi</i> | <i>Mardi</i> | <i>Mercredi</i> | <i>Jeudi</i> | <i>Vendredi</i> |
|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| <i>8h40-12h15</i> | <i>8h40-12h15</i> | <i>8h40-12h15</i> | <i>8h40-12h15</i> | <i>8h40-12h15</i> |
| <i>13h30-15h20</i> | <i>13h30-15h20</i> | | <i>13h30-15h20</i> | <i>13h30-15h20</i> |

B. Obligation scolaire

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Toute absence excédant 3 jours doit être accompagnée dès le quatrième jour d'un certificat médical.

C. Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

Vous pouvez vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

Les objectifs généraux :

- Développent les compétences de base
- Favorisent l'autonomie, la confiance et le dépassement de soi
- Prônent l'ouverture aux autres et l'acceptation de tous
- Éveillent à un esprit responsable, citoyen et solidaire
- Initient à la culture et à l'environnement

4. NOS SPECIFICITES

- Coopération et continuité dans les apprentissages sont mises en place entre les implantations.
- Dans le souci de favoriser une alimentation saine :
 - Un petit déjeuner sain et équilibré est organisé une fois par an.
 - Les enfants reçoivent un fruit par semaine.
- Un temps de midi par semaine, en collaboration avec la fanfare d'Ohey, les enfants bénéficient dès la troisième année primaire de cours de musique.
- En M3 et en P1-P2, les enfants ont un cours de chant donné par les « Jolies Notes »

5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

5.1 Nos méthodes au quotidien.

5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales.

Nous développons les différentes disciplines :

français, mathématiques, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, les langues : néerlandais de la P1 à la P4 et anglais ou néerlandais en P5-P6.

Les méthodes :

*La **pédagogie active** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution.*

*La **pédagogie différenciée** est développée par diverses méthodes adaptées.*

Des outils, des processus et des consignes pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau et à leur rythme.

*La **continuité** des apprentissages par la concertation des enseignants et la remise du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.*

*L'**évaluation formative** : en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.*

L'évaluation sommative : bilan des acquis des élèves.

- *Utilisation d'un code commun,*
- *passage d'outils,*
- *utilisation du tutorat,*
- *contrats,*
- *pédagogie de l'erreur,*
- *remédiation,*
- *évaluations formatives et sommatives,*
- *pédagogie fonctionnelle,*
- *planification des matières,*
- *continuité,*
- *suivi des élèves en difficulté et actions mises en place sur fiche individuelle passant de classe en classe,*

5.1.2. Découverte, production, création.

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- *productions d'écrits : panneaux didactiques, exposés, divers (affiches, poèmes, ...)*
- *productions artistiques (théâtre, spectacle, ...)*

5.1.3. Articulation pratique/théorie.

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et acquérir des compétences (Socles de Compétences) au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes ou lors de thèmes, de projets.

5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.

En fonction des situations et besoins des enfants,

- *travail par cycle,*
- *interclasse,*
- *par groupe,*
- *par ateliers,*
- *individuel,*
- *collectif,*
- *classe verticale,*
- *groupe de besoin*

5.1.5. Les évaluations.

- *Test effectués par le PMS (à la demande des parents)*
- *Des évaluations sommatives sous forme de contrôles ont lieu de façon régulière dont les notes se trouvent dans le bulletin.*
- *Évaluations externes en P3/P5 (non certificatives)*
- *Évaluations élaborées par plusieurs directions (P2, P4) non certificatives*
- *Évaluations certificatives visant à l'obtention du CEB (P6).*
- *4 bulletins répartis sur l'année scolaire.*

5.1.6. Éveil aux professions.

- *PMS dans l'école → informations sur le secondaire*
- *Dans le cadre des projets : pompiers, boulanger, ...*

5.1.7. Accès aux médias.

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias :

- *multimédia : CD, K7, TV, ...*
- *presse*

5.1.8. Activités culturelles et sportives.

- *Assurer un développement corporel harmonieux : en pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire*
 - *psychomotricité,*
 - *éducation physique, natation (brevets),*
 - *jogging interscolaire,*
 - *pro vélo,*
 - *Danone cup*
- *Promouvoir l'ouverture à la culture en attisant la curiosité et l'esprit critique en recevant des personnes ressources et en organisant des activités*
 - *animation avec le foyer culturel d'Andenne (expositions, théâtre, ...),*
 - *visites culturelles diverses (musées, monuments, ...),*
 - *cours de musique,*
 - *ateliers d'éveil (Planètes Mômes, ...)*
 - *cours philosophiques,*
 - *néerlandais, anglais,*
- *Ouverture sur le monde par des journées ou des classes de dépaysement.*

5.1.9. Citoyenneté.

- *Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome*
 - *manger équilibré (projet alimentation),*
 - *visites pédagogiques,*
 - *tambours de la paix (cours philosophiques),*
 - *charte des droits et devoirs,*
 - *règlement d'ordre intérieur,*
 - *gommettes, journaux de classe, bulletins (évaluation, comportement),*
 - *respect de l'environnement :*
 - *tri sélectif des déchets (brigade verte en classe et sur la cour),*
 - *alimentation (cantine santé, fruit le mercredi, ...)*
 - *commémorations patriotiques,*
 - *sécurité routière et pro vélo,*
 - *sensibilisation aux assuétudes,*
 - *formation benjamin secouriste,*
 - *projet croix rouge,*
 - *sensibilisation aux dangers de la société, agent MEGA*
 - *brossage des dents,*
 - *hygiène,*
 - *projet énergie,*
 - *tableau des charges,*

5.1.10. Ouverture sur le quartier

- *Visites des monuments de la commune (château, carrière, entreprises, ...),*
- *la rue de l'école,*
- *le quartier de l'école,*
- *les cours d'eau,*
- *personnes ressources,*
- *cours de religion*

5.1.11. Communication

- *réunions de parents et entretiens particuliers programmés sur rendez-vous,*
- *farde de communications,*
- *journal de classe,*
- *valves extérieurs,*
- *réunions d'informations (projets, activités particulières, classes de dépaysement, ...),*
- *panneaux, affiches informatives,*
- *site internet de la commune,*
- *manifestations scolaires (marché de Noël, spectacles, fancy fair, ...),*
- *cahier de vie,*
- *réunions du comité scolaire,*

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

5.2 Nos Actions concrètes.

5.2.1. Sujet / année scolaire

AUTONOMIE (2012/2015)

5.2.2. Buts.

Préparer les enfants à être des citoyens responsables :

- *Prôner l'ouverture aux autres et à l'acceptation de tous*
- *Se respecter soi même et les autres*
- *Ouvrir à la médiation et à la gestion des conflits*
- *Prendre conscience de l'importance du respect de l'environnement*
- *Sensibiliser au tri des déchets*
- *Agent MEGA*

5.2.3. Actions.

Le sujet sera notamment exploité par :

- *Le développement d'outils pour la gestion des conflits.*
- *La construction de divers règlements et chartes.*
- *La responsabilisation des élèves par des tâches, des contrats et des missions visant à l'amélioration de la vie communautaire.*
- *L'aménagement visant à éveiller au respect de l'environnement.*

5.3 Année complémentaire.

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année,...)

5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé.

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence. La différenciation sera pratiquée pour palier les manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée,...

5.5 Adaptation à la langue d'enseignement.

Dans le cadre du décret relatif à l'adaptation à la langue d'enseignement, le cas de chaque élève réunissant les conditions sera analysé. Des solutions adéquates seront proposées en fonctions des circonstances et opportunités.

5.6 Formation des enseignants.

Les orientations souhaitées en matière de formation

5.5.1. Les formations sur base volontaire.

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B. (Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum.

Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement).

Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs, les surveillances,...

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

Chaque enseignant est encouragé à participer à ces formations.

5.5.2. Les formations obligatoires.

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 1 journée de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celle-ci à l'U.V.C.B.

La direction de l'école se charge d'organiser 1 journée de formation au niveau MICRO.

Ces deux journées de formation commune aux enseignants du maternel et du primaire seront axées principalement sur leur rôle de médiateur lors de la gestion de conflits et la mise en œuvre au sein de l'école d'outils favorisant les actions citoyennes.

La troisième journée sera dispensée par les directions.

6. GENERALITES

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :

- *Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental*
- *Décret « Ecole de la réussite »*
 - *Mise en place d'une organisation en cycles.*
- *La circulaire du 10/08/1998*
 - *Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire*
 - *Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.*
 - *Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation*
 - *Distinguer évaluation sommative et formative.*
- *Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur*
 - *Décret 11/07/2002*
 - *Organisation des formations en cours de carrière*

Construit par :
Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :
***Le Conseil de Participation et
Le Collège Communal***

Accepté par :
Les Parents
Signatures